



Législation aéronautique EASA PART 66 et 147

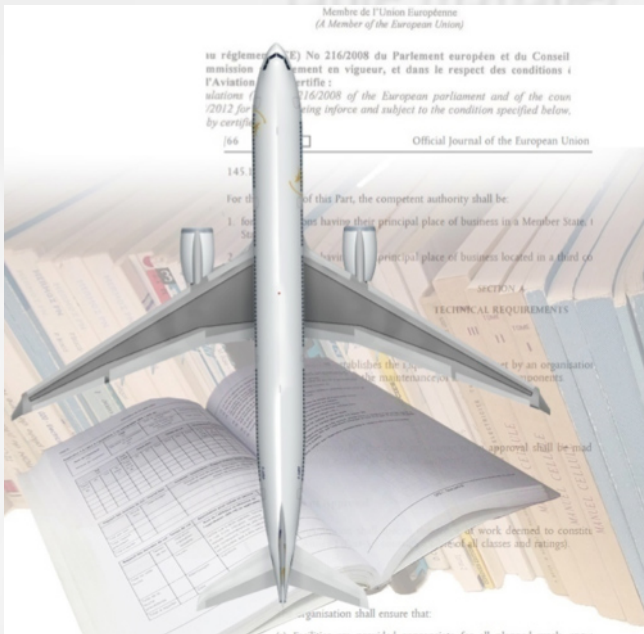
Règlement Européen de la Maintenance

OBJECTIFS

- Etre capable de connaître les points clefs des PART(s) 66 et 147 et leurs derniers développements:
- Intégrer l'ensemble des exigences détaillées des PART(s) 66 et 147.
- Savoir se repérer dans les différents textes et utiliser l'information pertinente.
- Apporter aux participants une connaissance de la réglementation de la licence des personnels de maintenance des aéronefs et des centres de formation agréés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Documentation fournie aux stagiaires.



TARIF / VERSION DISPONIBLE

Version	Durée (h)	Tarif HT (€)
	7	440

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, cadres techniques, responsables qualité, techniciens, responsables pédagogiques des centres de formation EASA PART 147.

PROGRAMME

L'EASA (European Aviation Safety Agency) :

- Le Règlement CE N°216/2008 (Règlement de base)

Etude succincte du Règlement Européen UE n°1321/2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements et personnel participant à ces tâches.

Etude détaillée de la PART 66, Licence de maintenance aéronautique :

- Prérogatives des postulants
- Exigences en matière de connaissances de base
- Exigences en matière d'expérience de base
- Programme de formation de base
- Programme de formation aux tâches/types
- Programme d'examens
- Conditions d'obtention et de maintien de la licence de maintenance d'aéronefs

Etude détaillée de la PART 147, Organisme de formation et examens :

- Conditions relatives aux installations
- Conditions relatives au personnel
- Equipements d'instruction
- Le système qualité
- Standards des examens
- Surveillance de l'organisme agréé

Evaluation des connaissances

Tous les documents réglementaires sont à jour de la dernière édition.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Laurent VALLIER